

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 464

présenté par  
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Ruyg

-----  
**ARTICLE 2**

Dans l'alinéa 2 de cet article, après les mots :

« les organismes génétiquement modifiés, »

insérer les mots :

« , ou toute autre biotechnologie, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'amendement est destiné à accorder le champ de compétence de la commission d'évaluation son nouvel intitulé : « Haut conseil des biotechnologies ». Avant la modification du Sénat, il s'agissait de la « Haute autorité sur les organismes génétiquement modifiés ».